



## Décisions du Conseil communal de Chésereux prises lors de sa séance du 4 décembre 2014

### Préavis municipal 45/2014 : Budget 2015

Le Conseil communal a décidé :

- d'adopter le budget communal pour l'année 2015, tel que présenté.

### Préavis municipal 46/2014 : Rénovation de deux installations de la place de jeux pour enfants

Le Conseil communal a décidé :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de ces deux installations situées au sein de la place de jeux pour enfants,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 23'360.00 (vingt-trois mille trois cent soixante francs suisses) pour le financement de ces travaux,
- d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant nécessaire, en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.

Chésereux, le 5 décembre 2014

Fabienne Monnaert-Chambaz  
  
Secrétaire municipale

**Avis affiché au pilier public du 5 décembre 2014 au 9 janvier 2015**

"Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **10 jours** dès l'affichage au pilier public (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie)"